

# Appel à projets « Santé des jeunes : soutenir les jeunes en souffrance psychique »

Fondation de France, 2020

## SYNTHESE

---

<b>Date limite</b>	<b>13 janvier 2021 à 17h</b> Décision communiquée par courrier courant juillet 2021
<b>Porteur de projet</b>	Les projets peuvent être portés entre-autre par : <ul style="list-style-type: none"><li>- les <b>structures de soins publiques, ou les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC)</b>, pour intervenir hors leurs murs ou à distance;</li><li>- les <b>structures accueillant des jeunes en difficulté</b> (missions locales, maisons des adolescents, centres sociaux, établissements scolaires, etc.), à la condition impérative que ce soit en partenariat avec des structures de soins, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans les soins ;</li><li>- les <b>associations d'aide aux usagers et aux familles</b>.</li></ul> <p>Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience auprès du public concerné.</p>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les jeunes âgés de 12 à 25 ans ;</li><li>▪ L'entourage de ces jeunes : parents, fratries, enfants, ou proches occupant une place déterminante dans l'étyage affectif des jeunes ;</li><li>▪ Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté</li></ul> <p>En cas de projets de qualité égale, les projets ciblant des publics en situation de vulnérabilité socio-économique seront privilégiés.</p>
<b>Thématiques</b>	L'objectif de cet appel à projets est de financer des initiatives visant à : <ul style="list-style-type: none"><li>- renforcer le repérage précoce des jeunes présentant des souffrances psychiques et/ou l'émergence de troubles psychiatriques par une approche globale ;</li><li>- faciliter l'accès ou l'adhésion aux parcours de soins des jeunes par le développement de partenariats intersectoriels ;</li><li>- encourager l'autonomisation et la capacitation des jeunes par des démarches co-construites avec eux, et promouvoir les actions incluant leur entourage (parents, fratries, proches...).</li></ul> <p>Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les <b>addictions</b> avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...);</li><li>▪ les <b>risques suicidaires</b> ;</li><li>▪ les <b>troubles du comportement alimentaire (TCA)</b> (anorexie, boulimie, hyperphagie...);</li></ul>

---

- des **troubles psychiatriques** émergents (schizophrénie, troubles bipolaires...);
- d'autres problématiques psychopathologiques et d'autres **situations de mal-être** (dépression, troubles anxieux, comportements violents, thématiques psycho-traumatismes...).

**Attention**, les suivantes sont exclues de l'appel à projets : les problématiques relevant exclusivement de la santé somatique, les conduites sexuelles à risque (contraception, IST/ VIH), l'hygiène alimentaire et l'obésité.

Particularité publics très précaires (jeunes en errance, en placement judiciaire, mineurs étrangers non accompagnés...): les projets pourront inclure des problématiques d'accès aux droits et de couverture médicale voire de santé générale (type bilans de santé), à condition de viser prioritairement des objectifs de santé psychique

La Fondation de France souhaite soutenir des projets innovants qui visent notamment :

- le renforcement des **compétences des professionnels** : les professionnels en lien avec les jeunes (amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers les soins et de suivi) et les professionnels de santé (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...);
- la création ou la consolidation de **partenariats ou de réseaux** : le renforcement de la coordination des acteurs, la création ou consolidation de réseaux de soins dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires...
- la création ou la consolidation **d'équipes mobiles**
- l'accompagnement et le suivi du **parcours de soins** : accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soin, dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes ;
- le renforcement des **capacités d'agir** des adolescents et des jeunes dans le champ de la santé, de la prévention et du soin : intégration des jeunes dans la construction des projets, développement des compétences psycho-sociales, mises en places d'actions menées par des pairs ;
- le renforcement du **rôle de l'entourage** : consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales ;
- le soutien la **transition numérique**

---

#### Critères

- La durée du soutien financier peut aller de de 1 à 3 ans selon les besoins (les projets pluriannuels sont encouragés).
  - Les projets doivent être portés par une équipe et s'inscrire impérativement dans des dispositifs de soins formalisés.
  - La démarche de repérage ou de soins visée doit être co-construite avec les jeunes eux-mêmes et/ou avec leurs
-

proches.

- La subvention attribuée pourra financer les frais de fonctionnement liés au démarrage de l'action.
- Les porteurs de projets devront **être attentifs** à : la connaissance et la capacité d'identification du public cible et de ses besoins, la dimension co-construite du projet avec le public cible, le contexte local (besoins identifiés, ressources existantes pour les jeunes), la qualité et le degré de formalisation des partenariats proposés avec les structures de soins, la faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action), l'évaluation de l'impact des actions sur les jeunes, les cofinancements et gages de pérennité du projet, la dimension éco-responsable du projet

**Attention, ne sont pas éligibles :**

- Les manifestations ou autres actions ponctuelles,
- les actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes ;
- les projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique ;
- les projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de formation doit être porté par la structure formée et non par le prestataire) ;
- les initiatives déjà réalisées ;
- les projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées).

**A savoir :** Tout porteur de projet désirant déposer un projet se verra demander à quels **objectifs de développement durable** (ODD) son projet contribue (ex : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ; éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde ...).

---

**Lien**

Pour plus d'informations :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/sante-des-jeunes-soutenir-les-jeunes-en-souffrance-psychique>

Le dépôt du dossier est électronique et devra se faire en ligne via une plateforme : [ICI](#)

Télécharger le [modèle de formulaire](#) (qu'il faudra renseigner en ligne)

---

**Contacts**

Pour plus d'informations, prendre contact auprès de :

Madame Mélanie Hubault - Programme Santé des Jeunes

Tél. : 01 44 21 31 44

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

---